

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 22

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme  
MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M.  
TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme  
WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme  
DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme  
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

### 18. Adhésion de la commune de Boisseuil à l'association Urgence ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT).

Urgence ligne POLT est une association qui a quatre objectifs :

- défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel, des dessertes et du cadencement de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse,
- agir pour son interconnexion au réseau européen à grande vitesse,
- agir sur la base du concept de service public de transport et dans un souci de maillage du réseau ferroviaire,
- fédérer en son sein les acteurs et toutes les énergies qui œuvrent pour que vive et se développe cette ligne.

L'association rassemble déjà la Région centre, la Région Midi-Pyrénées, plusieurs départements et communes, des associations, des citoyens...

Soucieuse de l'amélioration de cette ligne indispensable au maintien de l'attractivité du territoire de l'agglomération, la commune de Boisseuil pourrait adhérer en 2021 à cette association pour un montant de 100 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de valider l'adhésion de la commune de Boisseuil à l'association Urgence ligne POLT,**
- **d'autoriser le versement de la cotisation d'un montant de 100 €,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

|         |         |          |              |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 22 | POUR 22 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

